Mis en ligne : Le 23/02/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201105-20240215-2024-04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/02/2024
Publication : 23/02/2024

COMMUNE DE L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 12 février,
Le Conseil Municipal de la Commune de L'HORME, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Julien VASSAL, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal :
Le 06 février

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	20
Votants	23

Délibération : 2024/04
Intercommunalité /délibération : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement 2022

Nomenclature Contrôle de légalité : 5.7

Présents : VASSAL Julien, BERTHEAS Audrey, ROSSI Xavier, HOSPITAL Angélique, PATTÉ Raphaël, DESPINASSE Lucille, BEAUFRERE Claire, MORRELLON Yoann, BERNOU Philippe, OUAKKOUCHE Dalila, NUNEZ Dominique, BECH Françoise, CHAPUIS Laurent, MACHADO Elodie, VINCENT Pierre, MILLET Gaëtan, DECHAZERON Myriam, CHARVIEUX Sandra, MATHEVON Marilyne, PAYRE Damien.

Absent(s) excusé(s) : DUGOUGEAT Céline, ROSIER Franck, LLAVORI Rémy, qui ont donné procuration respectivement à VASSAL Julien, CHARENTUS Myriam et CHARVIEUX Sandra.

Absent(s) : HAMMACHE Nordine, LOUSSERT Emilie, SAILLIER Cindy, MILHE Alexandre.

Secrétaire de séance : MACHADO Elodie

Monsieur le Maire rappelle/expose :

- La compétence assainissement a été transférée à Saint-Etienne Métropole le 1er janvier 2011,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif,
- Ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération,
- Ce rapport, annexé à la présente, est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201105-20240215-2024-04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/02/2024
Publication : 23/02/2024

☞ **L'assemblée délibérante décide**, à l'unanimité, de :

- prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – exercice 2022 - de Saint-Etienne Métropole.

L'HORME, le 15 février 2024

Le Maire — La Secrétaire

J. VASSAL — E. MACHADO